

25^c Journal du Lot 25^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^e —)	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Ce n'est pas parce que notre cause est juste qu'elle n'a pas besoin d'être défendue. — Au régime qu'on lui fait subir, Henry Chéron fera bientôt comme les ressources de notre budget : il maigrira !

Les réactions de l'opinion américaine ne nous sont pas favorables. La propagande anti-française déchaînée à travers les Etats de l'Union, produit ses funestes effets. Certaines catégories d'un public qui ne sait rien de la réalité et dont on exploite l'ignorance contre nous sont prises d'une sorte d'indignation sacrée. Nous sommes un peuple moralement déchu, sans conscience, qui ne sait plus respecter la sainteté des engagements et le vote de la Chambre française apparaît là-bas comme une profanation sacrilège...

Il est certainement possible de retourner l'opinion du peuple américain, prompt à la colère et facile aux revirements. Pour cela, il n'y a pas d'autre moyen que de lui apprendre ce qu'il ne sait pas. Il importe de lui faire connaître la vérité.

Edouard Herriot, qui a dit beaucoup de choses pendant ses six mois de pouvoir, dénonça en plusieurs circonstances l'entreprise de dénigrement poursuivie partout contre notre pays. Après son voyage en Espagne, il avait même juré d'en poursuivre les auteurs jusqu'au fond de leurs repaires.

On aimerait bien que cette promesse de M. Herriot fût tenue par M. Paul Boncour. Pour l'accomplir, il trouverait en Amérique même des concours précieux à la cause française.

Sur cette question des dettes de guerre entre alliés et de leur règlement, le colonel House vient d'exposer des vues très raisonnables. L'homme politique qui sait voir l'ensemble des choses, il se rend compte que tout se tient dans les affaires du monde et qu'on ne peut pas considérer la question de la dette française comme si elle n'avait aucun rapport avec la crise mondiale. Il va même jusqu'à donner en exemple à ses compatriotes l'accord de Lausanne. Oui, cet accord que les Etats-Unis prétendent ne pas connaître et en vertu duquel la France a légitimé ses demandes de révision — obstinément repoussée par le président Hoover qui l'avait rendue inévitable... Entre autres choses, le colonel House écrit :

« Pour des raisons du même ordre que celles qui ont inspiré l'accord des gouvernements à Lausanne, le peuple américain doit être prêt à faire le nécessaire pour régler définitivement le problème des dettes de guerre sur le plan politique. « Un nouvel esprit pénétrera dans la politique étrangère américaine « aussi bien que dans le domaine économique... »

C'est ce nouvel esprit que nous appelons en place de cet esprit borné qui nous a conduits dans l'impasse où nous sommes et dont il faudra bien sortir ! On voit qu'avec le colonel House nous sommes déjà loin de la formule imbécile qu'on ne cessait de répéter à Washington comme un nouveau credo : les dettes n'ont rien à voir avec les réparations, ni avec la situation économique du monde ! Nous marquons ce progrès...

Ces déclarations du colonel House, parues dans une importante revue américaine acquièrent une valeur particulière du fait que leur auteur est un chef très influent du parti démocrate et qu'il sera probablement le conseiller direct du président Roosevelt...

Mais nous aurions tort de compter sur la seule justice de notre cause pour triompher de ses ennemis. Il n'a jamais suffi d'avoir raison pour faire rendre raison. Et le bon droit d'autant plus besoin d'être défendu qu'il ligué contre lui de nombreux et puissants intérêts...

Henry Chéron n'en a pas été quitté pour si peu. A peine remportée sa première victoire, il a dû la défendre contre de nouveaux assaillants. Après avoir bataillé et triomphé à la Chambre, il lui a fallu recommencer de vant le Sénat. Et l'on sait qu'en matière financière, celui-ci n'a pas coutume de plaisanter...

Rendons cette justice à M. Henry Chéron qu'il n'a pas essayé de se dérober sur l'obstacle. Il ne s'est pas amolli dans les délices de son succès.

Heureux d'avoir ses 500 voix de majorité et plus heureux encore d'avoir ses cinq milliards de Bons du Trésor pour le mois de janvier, il a couru devant la commission des finances du Sénat, où il s'est heurté d'abord à M. Caillaux qui la présida... et pas pour rire !

Le premier abordage dut être amusant à considérer entre ce gros homme tout rond — obèse mais pas martyr — et ce petit homme tout sec. Le choc ne fit pas d'étincelles.

Mais M. Henry Chéron eut beau remplir des déclarations de son indignation la salle de la commission et les couloirs du Luxembourg, on lui signifia nettement qu'il n'aurait pas ses cinq milliards sans une contrepartie d'engagements à terme rapproché...

Le Sénat voterait le douzième demandé parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Mais il n'accorde cette facilité au gouvernement que pour lui permettre de préparer les mesures budgétaires définitives qui devront venir en discussion avec le prochain douzième... Là, le Sénat attend M. Henry Chéron. Et c'est un défi qu'il ne franchira pas s'il ne présente pas les réformes financières qu'on ajourne depuis six mois...

La promesse a été faite. On peut compter sur le Sénat pour qu'elle soit tenue.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT DECRIT

ACHETONS CHEZ NOUS

Nous traversons une période durant laquelle les achats sont nombreux. Même pendant la crise, il n'est guère de famille qui ne sacrifie quelque argent, lui-même prélevé sur la réserve la plus modeste, aux menus cadeaux qui sont l'une des traditions du Jour de l'an.

C'est l'occasion de répéter le double conseil que nous ne cessons de donner dans l'intérêt local et dans l'intérêt national : « Achetons chez nous et achetons Français ! »

Il existe une légende, ancrée dans l'opinion grâce à une publicité dont le client paie les frais, c'est que le magasin lointain offre au public des articles plus brillants et moins chers. Cela veut dire que les catalogues donnent plus d'illusion, mais commençons par nous persuader que tout ce qui relate n'est pas et par nous souvenir de certaines déceptions que des achats faits à l'étranger ont pu nous causer. Donc, méfions-nous des descriptions et des images trop séduisantes à l'abord. Quant au prix, n'oublions pas que toutes choses ont leur valeur et, comme disaient nos grands-mères « qu'on en a toujours pour son argent. »

Acheter chat en poche est généralement une mauvaise affaire. L'objet qui semble irréprochable à distance et dont on vous a vanté la qualité vous déçoit très souvent à l'heure de la réception et il faut alors vous en accommoder, bon très mal gré. L'achat sur place, auprès de vous, dans la maison de commerce que vous est familière, ne présente pas les mêmes dangers. D'abord, vous avez l'article sous les yeux, c'est-à-dire la possibilité de vous rendre compte de sa qualité, de ses défauts et d'apprécier sa valeur réelle comparée au prix demandé. Et puis, vous avez affaire à un commerçant qui a un intérêt primordial à vous satisfaire, car, en province, on ne connaît pas la clientèle de passage ; celui qui quitte un marchand n'est pas remplacé par un autre et la perte qui en résulte n'est pas compensée par ailleurs.

Enfin, ne perdez pas de vue que la prospérité du commerce local a sa répercussion sur la prospérité de la ville tout entière. C'est l'ouvrier, c'est l'employé du pays qui en tire son salaire, et de l'impôt payé par le négociant découle, fatalement, du bien-être pour la collectivité du lieu.

Nous avons conseillé aussi d'acheter exclusivement des marchandises françaises. Nous n'ignorons pas que nombre d'objets importés ne sont revêtus, malgré la loi, d'aucune étiquette d'origine. Mieux encore, il en est certains qui sont présentés sous un enveloppement tricolore et sous un aspect absolument national ; la marque de fabrique est dissimulée dessous. L'Allemagne, à cet égard, est la grande maîtresse ; chaque jour donne des preuves nouvelles de sa fourberie à ce point de vue.

Toutes les fois que vous constaterez l'origine étrangère d'un produit, à moins qu'il ne provienne d'un pays ami, refu-

Informations

Au Sénat

Le Sénat a discuté le projet du douzième provisoire. M. Roy, rapporteur général, expose le projet qui soutient M. Chéron, ministre des finances.

MM. Hennessy, Caillaux présentent diverses observations, puis le Sénat vote par 242 voix contre 6, le projet.

A la Chambre

La Chambre, dans la séance de l'après-midi de jeudi reprend la discussion sur l'emprunt autrichien. M. Herriot déclare qu'il faut aider l'Autriche à sortir des misères dans lesquelles elle se débat actuellement.

MM. Chéron et Paul-Boncour soutiennent le projet.

Les emprunts communaux

La Commission d'administration générale de la Chambre a adopté le rapport de M. Gruet, sur la proposition de résolution invitant le gouvernement à saisir le Parlement d'un projet de loi permettant aux départements, aux communes et aux établissements publics ou d'utilité publique, de convertir leurs emprunts.

La Commission a autorisé M. Gruet à déposer son rapport sous réserve d'un accord à intervenir entre lui et le ministre des finances.

Contre les timbres antituberculeux

M. Delavaux, instituteur public à Chevry-Cassigny, avait refusé de faire vendre par les enfants de son école des timbres antituberculeux.

Le Conseil municipal de la commune s'est réuni et a pris la décision suivante :

« Le Conseil municipal, considérant l'attitude regrettable à tous égards de M. Delavaux, instituteur public, qui a refusé de faire vendre par les enfants de son école des timbres antituberculeux, décide qu'à partir du 1^{er} janvier 1933 M. Delavaux, qui était éclairé gratuitement dans son domicile particulier, n'aura plus cet éclairage gratuit. La somme de 200 francs, estimée par le Conseil municipal comme représentant cet avantage servira à l'échât de timbres antituberculeux. »

Au Maroc

Quelques détails sont parvenus en zone française sur le complot découvert à Bab-Taza.

C'est un ancien lieutenant d'Abd-el-Krim, le caïd Kaddour, qui essaya de soulever les Beni Derkouf, l'une des tribus voisines de notre frontière, et de former une harka, avec laquelle il avait l'intention de se porter sur le poste de Dar Vara pour l'incendier.

Le mouvement put être réprimé avant d'avoir pris une ampleur inquiétante. Le shérif Derkaoui, chef de l'importante confrérie musulmane des Dar-kaoui et dont l'influence s'étend en zone française et en Algérie, est compromis dans cette affaire. Il aurait agi à l'instigation de la Société panislamique « Ishamî ».

Trafal Raissouli, fils de l'agitateur Raissouli, fait prisonnier par Abd-el-Krim à Chechaouen en 1925, a été arrêté par le général Morato qui, à la tête de ses troupes, a rétabli l'ordre. Le fils de l'ancien rogui serait également compromis dans le complot.

Aux Indes

Suivant des informations parvenues de la Nouvelle-Delhi le leader nationaliste hindou Gandhi, qui a été incarcéré à la prison de Poona, au mois de janvier dernier serait prochainement remis en liberté.

A White Hall, on rappelle que le viceroi des Indes a déclaré récemment qu'il ferait libérer Gandhi si celui-ci se séparait de la campagne de désobéissance civile.

Gandhi a déclaré qu'il renoncera à entreprendre le jeûne.

Pacte nippon-soviétique

De l'Agence Renko : M. Saïto, président du Conseil, a annoncé dans une déclaration faite à la presse que, dans l'intérêt de la paix en Extrême-Orient, le Japon était désireux de conclure un pacte de non-agression avec la Russie soviétique, mais qu'aucune négociation n'était encore engagée.

« La Chine désire un rapprochement avec l'U. R. S. S., a-t-il dit, mais elle est effrayée par le péril rouge qui menace les vastes provinces du Kansu et de Szechuan. Si le Japon conclut un pacte de non-agression à ajouté le président du Conseil, il exigera qu'une clause interdisant toute propagande communiste soit insérée dans le traité. »

Le pharmacien lève les bras au ciel : — Il m'est impossible de vous donner de la strychnine si vous n'avez pas d'ordonnance. Et Marius : — Je n'ai pas d'ordonnance. Mais je peux vous montrer la photographie de ma femme.

En Irlande

La presse conservatrice britannique laisse prévoir la chute, à brève échéance, du gouvernement de M. de Valera.

Ainsi que le rappelle le Daily Telegraph la majorité du Cabinet de Valera est très faible et dépend du vote des sept membres travaillistes de la Dail.

Mais c'est un mouvement politique de grande envergure qui, selon le Daily Telegraph, le Morning Post, et le Times menace de transformer la situation intérieure de l'Irlande libre.

En effet, sur l'initiative du sénateur Vincent, une fusion pourrait se produire entre le parti de M. Cosgrave et le groupe actif, malgré la création toute récente, fondé par M. Mac Dermot (Association des fermiers et contribuables irlandais). Présenti par M. Vincent, M. Cosgrave aurait déclaré, d'après le Daily Mail, « que le principe de cette union était excellent ».

EN PEU DE MOTS...

— Le 15 janvier sera inauguré au collège de St-Nazaire, le monument à la mémoire d'Aristide Briand qui fit ses premières études dans cet établissement.

— Un vapeur chinois aurait coulé entre Pékou et Ningpo. Trente-cinq officiers et hommes d'équipage auraient péri. 17 ont été sauvés.

— La Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par Norbert Mouvault condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine, le 15 octobre 1932, pour assassinat du typographe Brunet.

— On a enregistré environ 45.000 cas de grippe dans 35 Etats américains. La ville de New-York en compte, à elle seule, 10.000. Il y a eu 30 décès à Birmingham.

— La petite fille Marie-Thérèse Poncet, 26 jours, couchée dans son berceau, à Montcaux (Ain), a été trouvée morte par sa mère. Elle avait été étouffée par un chat qui s'était couché sur elle.

— Une jeune suédoise de 25 ans, Mlle Eva Dickson, est arrivée mercredi à Alger, venant en auto de Nairobi, capitale de la colonie anglaise de Kénia (Afrique occidentale française).

NOS ÉCHOS

Le revenant.

Grieg, le grand musicien dont on célébrait récemment le vingt-cinquième anniversaire de la mort, avait donné à Christiania — c'était alors le nom d'Oslo — un concert au cours duquel il avait — un concert sur des œuvres, mais aussi, à la fin, une œuvre de Beethoven.

Le critique musical du « Tidens Tegn », connu pour sa sévérité, écrivit un article fulminant, dans lequel, entre autres reproches, il déclarait que le morceau de Grieg joué à la fin du concert était composé sur une cadence impossible et ridicule.

Grieg, le lendemain matin, lit l'article, appela le critique au téléphone et, quand celui-ci est au bout du fil, dit d'une voix cavernieuse :

— Ici, l'esprit de Beethoven. Monsieur, vous êtes un âne. Le morceau est de moi !

Tout est prévu.

On tournait un film dans lequel un figurant, tenant pour un instant périlleux la place de la vedette, devait se lancer d'un avion en marche. Le metteur en scène lui donnait ses dernières instructions :

— Vous sautez dans le vide, vous tirez la cordelette et le parachute se déploie. Le figurant n'était pas plus rassuré que cela :

— Et s'il ne se déploie pas ? demanda-t-il.

— Alors, fit le metteur en scène avec un geste noble, alors vous me le rapportez et je vous en donne un autre.

Donner et recevoir.

Tristan Bernard — on ne prête qu'aux riches — était invité à un mariage. Des amis de la famille parlaient du jeune couple. Ils considéraient les parents et disaient à voix basse :

— Voyez le marié : il fait une tête comme si on l'avait battu. Et voyez son beau-père : il a l'air ravi.

— C'est très compréhensible, fit Tristan. Quelquefois, on est plus heureux de donner que de recevoir.

L'ordonnance.

Marius entre dans une pharmacie : — Donnez-moi une livre de strychnine, dit-il.

Le pharmacien lève les bras au ciel : — Il m'est impossible de vous donner de la strychnine si vous n'avez pas d'ordonnance.

Et Marius : — Je n'ai pas d'ordonnance. Mais je peux vous montrer la photographie de ma femme.

LE LISIEUR.

Chronique du Lot

Il y a cinquante ans

Notre ami et collaborateur, M. J. Malrieu, a été directement témoin du grand événement que la France va célébrer avec respect et piété.

Il avait personnellement connu Gambetta. Même, en 1876 et en 1877, par l'intermédiaire d'un ami commun — Charles Cayla — M. J. Malrieu avait fourni au journal la République Française, des renseignements électoraux qui furent utilisés dans la campagne contre les hommes du Seize-Mai...

Enfin, délégué par la ville de Figeac dont il était adjoint, M. J. Malrieu assista à ces obsèques grandioses que fit la France à son illustre enfant.

Nous savons que notre ami possédait, sur ces événements historiques, des notes abondantes, documents d'autant plus précieux qu'ils ont été écrits immédiatement et sont tout chauds, si l'on peut dire, des émotions ressenties.

Nous lui avons demandé de faire une relation personnelle de ces événements pour les lecteurs du Journal du Lot qui y trouveront le plus puissant intérêt. Il a bien voulu y consentir avec une bonne grâce et un empressement dont nous le remercions.

Mais la manifestation prévue pour le 31 décembre n'étant que l'amorce d'une cérémonie plus solennelle qu'on prépare pour le printemps prochain et le travail fait par M. Malrieu, ayant pris les proportions de « Mémoires » où se trouve évoquée la situation politique du département à l'époque de la mort de Gambetta, nous croyons devoir — d'accord avec notre collaborateur — en ajourner la publication jusqu'au moment où sera célébrée, comme elle le mérite, la date du Cinquantenaire.

En attendant, nous croyons devoir reproduire ici un document contemporain et loüis. C'est l'adresse de la municipalité figeacoise, qui fut affichée sur tous les monuments publics, dès huit heures du matin, le 1^{er} janvier 1883.

Aux funérailles nationales, à Paris, le samedi 6 janvier, la Ville fut représentée, ainsi qu'il résulte des registres municipaux, par les deux adjoints signataires de l'adresse : M. Louis Vival, depuis député, dont on sait le rôle politique, et M. Jules Malrieu ; et par MM. Vidal, doyen du Conseil et Chartier, conseiller municipal. M. Malrieu, président honoraire, reste seul survivant de cette délégation.

Voici donc le texte de cette affiche, fidèlement reproduit d'après la minute qui en reste aux archives de la ville et dont il serait sans doute bien difficile aujourd'hui de se procurer un exemplaire :

Un vœu important de la Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture du Lot, en accord avec la Fédération des Mutuelles Agricoles du Lot, et de la Société d'Agriculture des Assurances Sociales du Lot engage la discussion au sujet de l'interpellation à donner aux termes des articles 10, 11 et 12, paragraphe 2 de la loi sur les Assurances Sociales, où il est précisé que seul l'assuré non agricole (Français ou Etranger), bénéficiaire de la pension d'invalidité : circulaire relative à la mise en application de l'assurance invalidité de la loi du 30 avril 1930 sur les Assurances sociales parue au Journal Officiel du 15 décembre 1932, page 12901.

Monsieur Capmas donne lecture de la circulaire. Il appartient aux Associations agricoles du Lot de protester contre ce projet de loi qui ne tiendrait à rien moins qu'à rendre encore plus dissemblable la condition des travailleurs urbains et des travailleurs ruraux.

La dite circulaire précise : « L'assurance invalidité ne se trouve pas visée par le titre 6 de la loi relative aux professions agricoles et forestières, seuls les assurés des pro-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

VILLE DE FIGEAC

Citoyens,

GAMBETTA EST MORT !

L'homme qui a été l'âme de la Défense Nationale, l'homme qui a le plus contribué à la fondation et à l'affermissement de la République vient de disparaître, jeune encore, dans toute la force du talent et du génie, emportant dans la tombe des regrets qui seront éternels.

Cette mort causera dans la France entière une émotion profonde. Ce n'est pas un deuil de parti que nous avons à déplorer, c'est un DEUIL NATIONAL.

Espérons, Citoyens, que cette perte ne sera pas irréparable.

Au moment le plus triste de notre histoire, au moment des grandes défaillances et des honteuses capitulations, quand tout semblait perdu, GAMBETTA, dans une dépêche célèbre, s'écriait : *Sursom Corda*, élevez vos cœurs. Que ce cri poussé par lui en 1870 soit aujourd'hui notre cri de ralliement ; il avait foi dans l'avenir de la démocratie, dans le relèvement de la Patrie Française. Ses espérances ne seront pas trompées.

Votre Conseil Municipal, convoqué d'urgence, a décidé à l'unanimité, qu'une SOUSCRIPTION PUBLIQUE serait ouverte pour l'achat d'une couronne mortuaire qui sera déposée sur le cercueil de notre illustre compatriote. Nous espérons que la population figeacoise, si patriote et si républicaine, voudra s'associer à cette manifestation de sympathie et de regrets envers la mémoire du grand citoyen qui a tant fait pour la France et pour la République.

Figeac, le 1^{er} janvier 1883.

TEILHARD, maire.

LOUIS VIVAL,

JULES MALRIEU,

adjoints au Maire.

Cette proclamation exprime bien la douleur que la mort inattendue de Gambetta causa à tous les Français et, entre tous, à ses concitoyens du Lot. Mais ce deuil, si profondément ressenti, n'est pas du désespoir et c'est l'esprit même du tribun républicain et patriote qui en inspire la foi dans les destinées de la France et de la démocratie.

Voilà un écho direct des émotions contemporaines d'un fait entré maintenant dans la froide majesté de l'histoire. N'est-ce pas une bonne manière de s'y associer que de restituer, dans la mesure où l'on le peut, l'atmosphère morale de l'événement que l'on va commémorer ?

« J'essions non agricoles et forestières « sont susceptibles de bénéficier des « dispositions concernant l'assurance « invalidité. Enfin, conformément à l'article 1, paragraphe 4 de la loi, les salariés étrangers remplissant les mêmes conditions que les assurés français bénéficient des prestations de l'assurance invalidité sans aucune restriction sauf en ce qui concerne la « majoration de pension d'invalidité « pour charges de famille... »

La Chambre d'Agriculture émue des termes de cette circulaire, sur intervention de M. Capmas, propose le vœu suivant à adresser au Ministère de l'Agriculture et aux parlementaires :

« Considérant que la Caisse Mutuelle Agricole des Assurances du Lot, fondée le 1^{er} septembre 1930, sous le patronage de la Chambre d'Agriculture du Lot, de la Fédération des Mutuelles Agricoles du Lot, de la Fédération des Mutuelles Agricoles du Lot a prévu dans les statuts la garantie du risque invalidité ;

« Considérant que ses statuts ont été approuvés par M. le Ministre du Travail en date du 27 octobre 1930 sous le n° 70 ;

« Considérant que les contrats d'assurance, signés par les Assurés lors de leur immatriculation font mention de la garantie de ce risque ;

« Considérant que les Assurés facultatifs notamment auxquels la pension re-

traite préalablement garantie de 500 fr. a été réduite proportionnellement au capital versé, capitalisé ;

« Considérant que ces contrats, soumis à l'organisme de Réassurance, ont été adoptés en date du 29 octobre 1931, sans objection ;

« Considérant que cette circulaire provoquerait, dès qu'elle serait à la connaissance des Assurés de professions agricoles et forestières une nouvelle animosité ;

« Emet le vœu que le Gouvernement demande à ses délégués au Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale de rapporter la circulaire en ce qui concerne le paragraphe 3 du titre 2 ;

« La Chambre d'Agriculture du Lot décide que le présent vœu sera transmis à la Fédération Centre-Sud, et au Service Départemental des Assurances Sociales du Lot. »

Le vœu est adopté. — Pour copie conforme. Le Président : signé : CALMELS.

Fixation du prix d'achat des Tabacs

Le bureau de la confédération des planteurs de tabac de France, réuni à Paris, le 29 décembre proteste contre la décision du Comité technique qui a abaissé les primes de 40 francs par 100 kilos, alors qu'elles avaient été promises pour une durée de cinq ans y compris l'année 1932. Le bureau proteste, également, contre la façon irrégulière dont les membres de la commission paritaire ont été convoqués alors que le président n'était pas encore nommé.

Cette commission s'est réunie le matin, à 10 heures, sous la présidence de M. Gauthier qui venait d'être désigné. La discussion a porté sur le classement des tabacs et la définition des qualités.

Une deuxième séance a eu lieu l'après-midi à cinq heures entre les représentants des planteurs et ceux de l'administration, l'arbitre n'y étant pas. Aucune décision n'a été prise par suite des exigences de l'administration.

Le soir le bureau de la confédération et les délégués de la Commission paritaire ont été reçus à la Chambre par le groupe de défense des planteurs de tabac. Après examen de la situation nos représentants au parlement ont fait une démarche auprès du Ministère des Finances.

LE PRIX DES TABACS

Nous recevons de M. Condorc, membre de la Commission paritaire des tabacs, le télégramme suivant :

Paris, 12 h. 25.

Le prix des tabacs de la livraison de 1932 a été fixé par la Commission paritaire à 660 francs.

Votes de nos députés

Sur l'ensemble du projet portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de janvier 1933, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 523 voix contre 52.

Dans le scrutin sur le projet de loi relatif à l'emprunt autrichien (le Gouvernement ayant posé la question de confiance), les députés du Lot ont voté : Pour : MM. de Monzie, Malvy. Contre : M. René Besse. La Chambre a adopté par 352 voix contre 188.

La vie municipale

Le Conseil municipal de Gindou a procédé à l'élection du maire, en remplacement de M. Jacques Soulié, démissionnaire. M. Lamartinière a été élu.

Médaille militaire

La médaille militaire est attribuée à M. Clemot, ancien sergent-major au 7^e régiment de ligne. « Atteint d'un état d'obus à la tête au combat de Loigny, le 2 décembre 1870. Coup de feu à l'épaule gauche, le 11 janvier 1871, à la bataille du Mans.

Gendarmerie

MM. Rauzy et Issot, adjudant à cheval, de la 17^e légion et Cadalis, adjudant à pied sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjudant-chef.

M. Massot gendarme secrétaire du commandement à la 17^e légion est inscrit pour le grade de maréchal des logis-chef.

M. Vernière, maréchal des logis, chef comptable à la 17^e légion, est inscrit pour le grade d'adjudant.

Ponts et Chaussées

Un concours pour l'admissibilité à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat aura lieu le 10 avril 1933.

Les demandes des candidats accompagnés des pièces réglementaires devront parvenir à l'ingénieur en chef du département avant le 25 janvier 1933, terme de rigueur.

Les candidats pourront obtenir tous renseignements utiles en s'adressant aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées, en résidence à Cahors et Figeac, ou au Ministère des Travaux Publics (Direction du personnel, 2^e bureau, service des examens), à Paris.

P. T. T.

Des conversations téléphoniques peuvent être échangées dès maintenant sous la réserve qu'elles soient reconnues possibles, entre tous les réseaux français et les paquebots italiens « Rex », « Conte Rosso », « Jonte di Savoia ».

Les conversations peuvent être échangées pendant toute la durée de la traversée. Les demandes qui n'ont pas reçu satisfaction dans la même journée peuvent si le demandeur le désire être reportées de jour en jour jusqu'à la fin de la traversée.

Les demandes doivent comprendre outre l'indication du paquebot, la désignation de la personne demandée et éventuellement le nom d'une personne qui, dans le cas où la première serait empêchée, pourrait répondre à sa place.

Les taxes sont fixées :

à 200 francs pour les trois premières minutes indivisibles de conversation et 66 fr. 65 par minute supplémentaire, en sus des trois premières.

Lorsqu'une communication n'a pas eu lieu à la fin de la traversée sans qu'il y ait eu faute de service, il est perçu une taxe spéciale dite de préparation, fixée à 46 fr. 65.

CAHORS GAMBETTA ET LES CADURCIENS

31 décembre 1932 ! Cinquantième de la mort du grand tribun, de notre illustre compatriote, Léon Gambetta, fondateur de la 3^e République.

Quel est le Cadurcien — de plus de 55 ans — qui ne se souvient pas de cette date fatidique, 31 décembre 1882 !

Ils sont nombreux, encore, à Cahors, ceux qui ont vibré d'enthousiasme, lorsque le grand tribun vint inaugurer en 1881, le monument des Mobilis du Lot. Ils sont nombreux encore, ceux qui ont été douloureusement émus lorsque la nouvelle de la mort de Gambetta fut annoncée !

Ces Cadurciens qui se souviennent et qui ont gardé toujours, dans leur cœur, le culte de l'éminent homme d'Etat, s'associent pleinement, pieusement, à la commémoration du cinquantième de sa mort !

Car ces Cadurciens se souviennent, quoi qu'on en dise, que Cahors-ville ne fut jamais hostile à Léon Gambetta.

Eh ! oui ! On a dit que Gambetta avait été l'objet de manifestations violentes de la part de la population.

Ceux de plus de 55 ans n'en ont pu avoir connaissance. Mais ils peuvent hautement proclamer, lorsque le 31 décembre, la nouvelle de la mort de Gambetta fut connue à Cahors, ce fut de la stupeur et de la douleur. Le deuil fut public, populaire.

Ah ! certes ! La bande des Badinguet était nombreuse ; elle pouvait se réjouir de la disparition de celui qui avait fait sombrer l'Empire dans la honte. Mais ses membres ne bronchèrent pas, n'osèrent pas — pour cause ! — manifester une joie qu'ils éprouvaient certainement.

Nul ne nous démentira. Les jeunes de cette époque voyaient leurs parents, leurs aînés pleurer. Les jeunes nos réactions silencieuses. Un malheur s'était abattu sur Cahors.

Et cela dura pendant une semaine, jusqu'au moment des obsèques de Léon Gambetta.

Elles eurent lieu, le premier samedi de janvier 1883.

L'Hôtel de ville dont le maire était le regretté docteur Relhié, condisciple, ami de Gambetta, était pavé de drapeaux en berne.

La Préfecture, les monuments publics, les maisons particulières étaient également revêtus de deuil.

Oui, le silence planait sur la ville. Et pourtant, c'était à Paris que les obsèques avaient lieu. Les Cadurciens, les républicains y assistaient par la pensée. Et les jeunes comprenaient qu'un événement grave avait lieu.

Ah ! oui ! Cadurciens de plus de 55 ans, rappelez-vous ! Alors que le silence régnait sur la ville, alors que les républicains étaient étreints par une vive et sincère émotion, tout à coup, à midi, le régiment, le 7^e d'infanterie, colonel à cheval, en tête, descendit le Boulevard aux sons d'un entrainement pas redoublé. Il était midi. C'était samedi, jour de marche militaire.

Mais alors que toutes les administrations étaient fermées, que de nombreux magasins avaient pavé leur devanture en signe de deuil, la musique du 7^e lançait les notes sonores d'une marche militaire. Il était midi, heure de la sortie des ateliers. D'habitude, les Cadurciens voyaient défiler le régiment avec un vif plaisir.

Ce jour-là, il y eut une consternation dans le cœur des Cadurciens.

Les protestations s'élevèrent sur les Boulevards.

Des coups de sifflet retentirent. L'injure était trop flagrante.

Le maire, le préfet furent avisés et aussitôt, ordre fut donné au colonel de faire rentrer le régiment à la caserne.

L'ordre fut communiqué au colonel par un envoyé du Préfet, sur le pont de St-Georges.

Le régiment entra au quartier, la musique ne jouait plus, et les soldats avaient l'arme à la bretelle.

Nous n'avons pas à dire la suite. Dans tous les cas, les amis de Badinguet ne purent pas empêcher que des sanctions méritées fussent infligées.

Voilà le souvenir d'un Cadurcien qui fixe exactement un fait, à savoir que Cahors avait pour Léon Gambetta une profonde admiration, et même un culte.

Ils sont encore en vie ceux de plus de 55 ans qui se rappellent, qu'en 1884, lorsque fut érigée la statue du grand tribun, un Cadurcien ne serait pas passé devant elle sans saluer.

Le proviseur Garrigues, dont nous savons la belle mémoire, donnait l'exemple qui était suivi.

En ce jour du 31 décembre, cinquantième de la mort de Gambetta, les Cadurciens qui se souviennent, saluent la mémoire du plus illustre enfant de Cahors, et républicains sincères, ils rendent un pieux hommage au fondateur de la 3^e République.

LOUIS BONNET.

Le Cinquantième aura lieu dimanche

La commémoration du cinquantième de la mort de Gambetta, qui avait été annoncée pour le samedi matin 31 décembre, est reportée au lendemain dimanche 1^{er} janvier 1933, à 14 heures.

Cette décision, que la mairie nous communique, a été prise dans la pensée de permettre à tous nos concitoyens de s'associer à l'hommage rendu à la mémoire du fils illustre de notre cité. Elle était désirée et sera approuvée de tous.

Le jour de la cérémonie est changé ; le programme reste le même.

PRISE A LA GORGE

Une irritation brûlante l'avait prise à la gorge, mais ses cruelles souffrances furent vite calmées avec quelques comprimés de Broncoodyl. Toutes pharmacies et pharmacies Mirouze, 6, Bd Gambetta, et Artigue, 30, Bd Gambetta, à Cahors.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni, vendredi soir, à 9 heures, sous la présidence de M. de Monzie.

Dès l'ouverture de la séance, M. Salanié, au nom du Conseil municipal salue M. de Monzie en ces termes :

« Monsieur le Ministre, « Avec une affection que vous savez profonde et quelquefois tyrannique, je suis l'interprète, ce soir, de tous vos collaborateurs de l'assemblée municipale ; « Pour vous exprimer d'abord notre grande joie de la continuation de votre participation au gouvernement actuel, qui n'est que le prolongement du ministère Herriot ;

« Pour vous dire ensuite, toute la fierté que nous avons éprouvée, depuis plus de 6 mois, à vous suivre, par la pensée, dans vos rapides et nombreux déplacements où partout votre prestigieuse éloquence a conquis et charmé les auditeurs.

« Pour vous féliciter aussi de votre endurance physique, qui vous permet d'assumer la lourde charge de la réforme de l'enseignement que vous réalisez, malgré des résistances que nous espérons, malgré des résistances qui pour être voilées, n'en sont pas moins opiniâtres.

« Pour enfin, vous renouvelant l'assurance de notre attachement, vous exprimer, au seuil de l'année nouvelle, nos meilleurs souhaits, pour la réalisation de vos projets.

M. de Monzie remercie M. Salanié et déclare qu'il a accepté la continuation de sa participation au Gouvernement, mais en tenant à rester dans le ministère de l'Education nationale.

M. de Monzie donne communication d'une lettre de M. Tassart qui remercie le Conseil municipal d'avoir donné son nom au parc de l'Évêché.

M. de Monzie adresse, au nom du Conseil, des remerciements aux personnes qui ont apporté leur obole en faveur des chômeurs de Cahors.

Il remercie, également, les personnes qui ont apporté au Musée des objets rappelant le souvenir de Léon Gambetta.

Avis favorable est donné à des demandes de soutiens de famille, et d'allocations militaires.

Autorisation de traiter par voie d'économie, pour divers travaux, au lycée de jeunes filles, est accordée.

Renvoyé à la Commission des travaux publics la question relative aux travaux nécessaires pour améliorer les virages de la route des Sept-Ponts.

Le Conseil renouvelle le mandat aux membres du Conseil, pour 1933, qui font partie de la Commission de la Caisse d'épargne.

Il est en est de même pour les membres du Conseil désignés comme réparateurs.

Le Conseil donne son approbation aux baux verbaux pour l'année 1933.

Après une intervention de M. Gayet, l'augmentation du traitement de M. Avalon, surveillant des travaux de la voirie municipale, est approuvée.

Au sujet des ouvriers qui sont en chômage, par suite de la fermeture d'usines à Cahors, M. Salanié fait connaître que les secours ne sont accordés qu'aux ouvriers ayant un an de résidence dans la ville. Il demande que le ministre de travail fixe à 5 mois ce délai. Adopté.

Sur la proposition de M. Rollés, le Conseil vote un emprunt de 33.500 fr. pour l'aménagement du terrain des sports à Cabestou. Adopté.

M. Rollés, indique que la culture physique pour les élèves des écoles de filles est négligée. Sur sa proposition le Conseil décide que le terrain attenant au tennis sera cédé pour permettre aux élèves des écoles de filles de suivre les cours de culture physique.

M. de Monzie fait connaître que prochainement, un projet sera établi pour l'utilisation des bâtiments de la caserne Canrobert.

M. Caillaud donne communication de rapports relatifs aux droits de place. Sur sa proposition, le Conseil décide d'accorder à M. Priolo, la concession des chaises sur les Allées Fénélon, pendant 5 ans.

M. Henry donne communication du rapport relatif à l'augmentation du traitement des employés municipaux. Le statu-quo est maintenu.

M. Chastanet parle en faveur du quartier des Ormeaux qui, isolé, demande de l'eau et de la lumière.

Il demande, également, que l'enlèvement des ordures ménagères ait lieu régulièrement dans le quartier Labarre. Approuvé.

M. de Monzie annonce qu'avant peu, grâce au concours de M. le Préfet, l'électrification de la banlieue sera un fait acquis.

M. de Monzie prend la parole : « On va inaugurer le cycle des fêtes pour commémorer le cinquantième de Léon Gambetta. J'ai estimé que M. Paul-Boncour, président du Conseil, parlant samedi matin, aux Jardies, la manifestation qui devait avoir lieu ce jour-là à Cahors, pouvait être ajournée au lendemain. »

M. de Monzie annonce qu'il a reçu de divers côtés, des souvenirs du grand tribun qui trouveront leur place au Musée.

M. Paubert, rapporteur de la Commission des finances donne communication du budget.

Recettes ordinaires et extraordinaires : 2.523.922 fr. 21.

Dépenses ordinaires et extraordinaires : 2.523.841 fr. 41.

Excédent de recettes : 80 fr. 80.

Avant de lever la séance, M. de Monzie adresse aux conseillers ses vœux très affectueux pour l'année nouvelle et ses remerciements pour leur collaboration dévouée.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Vol de truffes

Mme Plagès, rue St-Maurice, à Cahors, a porté plainte pour un vol de truffes dans sa propriété, située au Montat.

C'est au moyen d'un chien que le voleur a levé la truffe.

PERDU DEPUIS DOUZE ANS!

Un de nos lecteurs nous informe qu'il n'a jamais revu un cor qui, traité par « Le Diable », a disparu depuis douze ans. « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours. Mais attention !... Exigez « Le Diable », 3 fr. 95, toutes pharmacies, et à Epernay, Pharmacie Weinmann.

Dépôt à Cahors Pharmacie Orliac.

Règlements à faire observer!

Peu à peu, Cahors n'aura rien à envier aux villes voisines.

Les habitants se plaignaient de l'encombrement des rues on charrettes, autos, camions, stationnaient pendant des heures.

Aujourd'hui, les garages sont établis. Plus de voiture au milieu de la chaussée, et comme on peut le voir, souvent dans certains rues, sur les trottoirs !

Le comble, c'est que les propriétaires de ces voitures sont ceux-là même qui reprochent aux piétons, de rester sur la chaussée et de ne pas monter sur les trottoirs.

Bref, la réglementation du stationnement est faite, et appliquée, comme la police de la route est assurée.

Elle est, en effet, nécessaire. Il y a des conducteurs dont l'imprudence est nocturne, et un rappel au règlement ne fait jamais de mal.

On parlait ces jours derniers, du nombre d'accident provoqués par les cyclistes. Nous n'en connaissons pas la statistique, mais il paraît que ce nombre est élevé, depuis la période d'hiver.

Il faut nuit de bonne heure, et les cyclistes, jeunes ou vieux, par économie, probablement, n'allument pas leur lanterne.

Si une surveillance était établie pendant 2 heures, seulement, le soir avant le souper, les délinquants seraient nombreux, et le lendemain ils consentiraient à éclairer la lanterne du vélo.

Si mardi soir, les deux cyclistes qui passaient sur les Allées avaient eu leur machine éclairée, il n'aurait pas renversé deux enfants revenant de l'école.

Et c'est presque chaque jour, qu'entre 5 et 7 heures, un ou deux accidents — sans gravité, heureusement — sont signalés.

Nous sommes certains qu'il ne faudrait pas longtemps pour faire observer le règlement de la route par les plus têtus des cyclistes.

L. B.

Lycée Clément-Marot

Les élèves du Lycée Clément-Marot sont convoqués, demain dimanche, à une heure et demie de l'après-midi au Lycée d'où elles se rendront en corps au cortège organisé par la municipalité pour commémorer le Cinquantième de Gambetta.

Lycée Gambetta

Les élèves du Lycée Gambetta sont convoqués dimanche, à une heure et demie de l'après-midi au Lycée d'où ils se rendront en corps au cortège organisé par la municipalité pour commémorer le Cinquantième de Gambetta.

A LA PENSEE

Mercurie, Bonneterie Grand choix de dentelles, ouvrages de dames, layette Gant Perrin — Spécialité de lingerie

Orphéon de Cahors

Contratirement à ce que nous avions annoncé, c'est le dimanche 15 janvier qu'aura lieu, au Théâtre de Cahors, à 3 heures de l'après-midi, le concert donné au bénéfice de la Caisse municipale de chômage.

Ce concert sera gratuit et l'entrée en sera libre ; la recette sera assurée par un droit sur la location des places, un plateau placé à l'entrée recouvrant l'obole de solidarité et une quête qui sera faite au cours de la représentation.

Nous publierons prochainement le programme dont une partie sera consacrée en hommage à « Léon Gambetta ».

La location, réservée aux membres honoraires, est ouverte au théâtre au prix de 1 franc, dont 0 fr. 50 pour l'œuvre.

Coups et blessures

MM. Serres, 77 ans et Sarraz, propriétaires du Garrit (commune d'Issendoules), vivent en mauvaise intelligence.

Uns dispute suivie d'une rixe se produisit, ces jours derniers, au sujet d'une palissade qui ferme le passage du champ de Sarraz.

Celui-ci frappa à coups de manche de fouet, M. Serres qui fut blessé à la tête. Plainte a été portée : la gendarmerie a ouvert une enquête.

PALAIS des FÊTES

SEMAINE DE GRAND GALA SAMEDI 31 DIMANCHE 1^{er} JANVIER (Matinée et soirée) PREMIERE PARTIE ACTUALITÉS PATHÉ, sonores et parlantes. PATHÉ JOURNAL, sonore et parlant. Barbenzigue dans « Ça colle », Desin animé sonore.

DEUXIEME PARTIE L'œuvre célèbre de Pierre Wolf et Henri Duvernois, mise à l'écran par Léonce Perret

APRES L'AMOUR

Grand film parlant français avec Gaby MORLAY, Victor FRANCOIS, Jacques VARENNES, Tania FEDOR. Charme, émotion, fantaisie... Toute la presse a salué le grand succès de

APRES L'AMOUR Location gratuite. Prix des places sans augmentation.

PALAIS DES FÊTES-DANCING

La Direction du PALAIS DES FÊTES informe sa clientèle que le bal offert par « Les Amis de l'Harmonie » se fera dans la salle de dancing.

La séance de cinéma aura lieu comme d'habitude.

Location ouverte pour le grand film « APRES L'AMOUR ».

DEMAIN DIMANCHE En matinée et en soirée

BAL avec l'Orchestre Jazz « THE BUFFALO JAZZ »

SANS GENE!

Dimanche, jour de Noël, deux chasseurs et deux chiens étaient en quête de gibier sur le coteau de Bach (St-Cirice).

Le gibier, — hélas ! — est rare de plus en plus, et cependant, les deux chasseurs voulaient célébrer dignement la fête de Noël.

Pas de perdreau ; pas de lièvre, pas de lapin. Mais, ô joie ! Un vol de... perdreaux ! Non ! ce sont des pigeons.

Bah ! Perdreaux ou pigeons, c'est la même chose, pour ce jour de Noël. Et pan ! pan ! les deux chasseurs abattent cinq pièces.

Mais les coups de fusil ont attiré les propriétaires voisins qui, en voyant le méfait commis par les deux chasseurs se mirent en colère et les houspillèrent d'importance.

Piteux et peureux les deux nemrods sifflèrent leurs chiens et déguerpirent sans ramasser les 5 pigeons.

Ils firent bien. Mais les propriétaires présents leur auraient-ils permis de les ramasser ? Nous en doutons.

Quoi qu'il en soit, des faits de ce genre sont commis trop souvent par des chasseurs peu consciencieux, et c'est pourquoi les propriétaires placardent dans toutes les communes : « Défense de chasser. »

Après tout, ont-ils tort ?

Ajoutons que plainte est portée et qu'une enquête est ouverte.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Anguste Combes, contrôleur honoraire de la Caisse d'Epargne, décédé à l'âge de 86 ans.

M. Combes était une personnalité bien connue et très sympathique de Cahors. Il était président honoraire de la Société des Etudes du Lot.

Nous adressons à Mme Combes, à la famille nos bien sincères condoléances.

C'est également, avec regret, que nous apprenons la mort de Mlle Munin-Bourdin, décédée samedi à Cahors.

Mlle Munin-Bourdin était la sœur du distingué avocat du barreau de Cahors, ancien député du Lot.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Collision d'autos

Au tournant de la rue Foch et du Boulevard, une auto pilotée par M. le docteur Faurie, de Labastide-Murat est entrée en collision avec l'auto de M. Sirven.

Une troisième auto qui était en station a été heurtée.

Celle-ci a été à peine endommagée, mais la voiture de M. Faurie a été marchepied fortement écrasé et l'auto de M. Sirven a été endommagée légèrement.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Méfaits d'un chien loup Mme Bros, de Terrou, avait fermé ses brebis dans l'étable. Le lendemain matin, quand elle ouvrit la porte, elle vit une brebis étendue sur le sol. Elle avait été étranglée par un chien loup qui avait été enragé dans l'étable.

Renard abattu

M. Marty, boulanger à Brengues, a abattu un gros renard.

Arrestation

La nommée Adrienne P..., originaire de Prouillac a été arrêtée par la police de Brive. Sans domicile fixe, sans profession, elle se livrait à la prostitution.

In outre, plainte avait été portée contre elle par sa logeuse pour vol de 60 francs. On a trouvé dans la chambre qu'elle occupait un manteau de fourrure qu'elle avait volé dans un train à Nogères.

Elle est recherchée, également, pour vol par le parquet de Gourdon. Elle a été écrouée.

Belle récolte

M. Adrien Lascoux, propriétaire, à Souillac, a récolté dans ses terres, un chou-rave blanc, pesant 10 livres.

Précédemment, M. Lascoux avait récolté une citrouille mesurant 30 centimètres de diamètre et pesant 28 kilos.

Fécondité animale

M. Floirac, propriétaire à Condat, a eu une chienne qui a mis bas 11 petits. Ce cas de fécondité animale est plutôt rare.

Nombres illisibles

M. Despages, bouffier aux Quatre-Routes à une auto dont les numéros sont illisibles.

Les gendarmes le lui ont fait observer mais en ajoutant une contravention à ces observations.

Mendicité interdite

Le nommé Moural, vagabond, a été surpris par les gendarmes en flagrant délit de mendicité. Il a été écroué à la prison.

Et le feu rouge ?

Pour défaut de feu rouge à l'arrière de sa moto, M. Issiet, de Figeac s'est vu dresser contravention.

Procès-verbal

Les gendarmes ont dressé contravention à un propriétaire de Lachapelle-Maurival, M. Thoumieux, pour infraction à un arrêté préfectoral interdisant les transports en commun.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 24 au 31 décembre 1932

Naisances Liffaure Jean, 2, Impasse Séréys. Nôix Serge, 4, Avenue du Nord. Péjouichan Jeanne, Cabazac.

Publications de mariage

Gardes Jean, boulanger, et Alis Jeanne, s. p. à Cahors.

Mariages Ségué Georges, pharmacien, et Boi Suzanne, s. p. Delpech Lucien, employé de banque, et Borie Eloïse, employée à la Trésorerie Générale du Lot. Kohlmann Robert, ingénieur, et Reysseguier Lydie, institutrice.

Décès

Goustillas Jean, retraité du P.-O., 65 ans, 40, Boulevard Gambetta. Delheil Henry, employé d'octroi en retraite, 80 ans, 2, avenue de Toulouse. Bimary Jacques, cultivateur, 81 ans, 21, rue St-Georges. Hivière Joseph, retraité P.-O., 51 ans, 2, Avenue du Nord. Agot Louis, s. p., 62 ans, rue Wilson.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 1^{er} janvier 1933 par la Pharmacie GAYET rue Clemenceau

Violon, Solfège, Accompagnement

Cours et leçons particulières Mme DAROLLE-COUESLANT Ancien professeur au Conservatoire municipal de Constantine 67, Boulevard Gambetta

Accident M. Pagès, ébéniste chez M. Vincens, 40 ans, s'est blessé à la main gauche avec le couteau de la scie combinée. Trois semaines d'incapacité de travail.

Accident mortel d'auto Nous apprenons avec un vif regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Solinhac, l'excellent Commissaire de police de Cahors.

Son beau-frère, M. Malvy, marchand de bois à Alviac, a été victime, vendredi matin, d'un terrible accident, en Espagne, où il s'était rendu pour les besoins de son commerce.

M. Malvy a été tué sur le coup.

Nous adressons à M. Solinhac, à sa famille, l'expression de nos bien vives et sincères condoléances.

Vol M. Lafrégette, boulanger à Sabadel, constatait qu'un billet de 1.000 francs avait disparu de sa caisse.

Il interrogea son apprenti qui pressé de questions avoua être l'auteur du vol.

Pas de permis Armand Pompé, 22 ans, domestique à Glanes, filait à bonne allure sur sa moto, lorsque les gendarmes lui firent signe de s'arrêter.

Pompé fut invité à montrer ses papiers et, surtout, son permis de conduire. Il avait oublié de passer devant la commission d'examen.

Procès-verbal a été dressé.

FAITES VOTRE CHOIX de CADEAUX chez ALEX

rue Maréchal-Foch

Voyez pour Monsieur Nos articles chermisier d'un prix imbattable.

et pour Madame Nos indémodables sont inédits et à des prix surprenant de bon marché.

De plus, à partir de 50 fr. d'achats nous offrons un sac de bonbons chocolats.

Arrestation La nommée Adrienne P..., originaire de Prouillac a été arrêtée par la police de Brive. Sans domicile fixe, sans profession, elle se livrait à la prostitution.

In outre, plainte avait été portée contre elle par sa logeuse pour vol de 60 francs. On a trouvé dans la chambre qu'elle occupait un manteau de fourrure qu'elle avait volé dans un train à Nogères.

Elle est recherchée, également, pour vol par le parquet de Gourdon. Elle a été écrouée.

Belle récolte M. Adrien Lascoux, propriétaire, à Souillac, a récolté dans ses terres, un chou-rave blanc, pesant 10 livres.

Précédemment, M. Lascoux avait récolté une citrouille mesurant 30 centimètres de diamètre et pesant 28 kilos.

Fécondité animale M. Floirac, propriétaire à Condat, a eu une chienne qui a mis bas 11 petits. Ce cas de fécondité animale est plutôt rare.

Nombres illisibles M. Despages, bouffier aux Quatre-Routes à une auto dont les numéros sont illisibles.

Les gendarmes le lui ont fait observer mais en ajoutant une contravention à ces observations.

Mendicité interdite Le nommé Moural, vagabond, a été surpris par les gendarmes en flagrant délit de mendicité. Il a été écroué à la prison.

Et le

ELLE EST HONNÊTE
La Lessive Phénix — produit d'avant-guerre — est le type parfait du produit sérieux. Vendue sans prime, son prix est très bas et sa qualité supérieure.

LESSIVE PHÉNIX
 la 1^{re} et toujours la 1^{re}

Arrondissement de Cahors

Montgesty
Foire retardée. — Le huit janvier étant un dimanche, la foire de Montgesty est reportée au lendemain, lundi 9 janvier, comme tous les ans, il y aura un concours de truffes et un concours de porcs gras, tous deux avec plusieurs primes.

Le concours de porcs gras aura lieu à 2 h. 30 et le concours de truffes à 3 h. Nous invitons, vendeurs et acheteurs à venir nombreux. Bon accueil leur est réservé aux uns et aux autres.

Marninac
Arbre de Noël. — A l'occasion de Noël, une fête scolaire a eu lieu dans notre école. C'était la fête de l'Arbre de Noël.

Un nombreux public assistait à cette bonne soirée. Un superbe arbre de Noël était dressé au milieu de la classe enfantine. Inutile de dire que les branches de l'Arbre étaient garnies de gâteaux, de jouets.

Ce fut une fête charmante et c'est au milieu de la joie des enfants qu'elle prit fin, cependant que les parents remerciaient vivement les excellents maîtres et maîtresses de nos écoles.

Varaire
 Un vent violent qui soufflait ces jours derniers sur notre région a failli provoquer un accident qui aurait pu être terrible. Un gros noyer sur le bord de la route, entre Varairé et Bach, au bas de la côte dite de Salingarde, s'est tout à coup abattu sous la poussée de la bourrasque, couvrant de ses énormes ramures toute la largeur de la route.

Le chute s'était produite de puis cinq minutes à peine, lorsque l'autobus Figeac-Toulouse, après avoir dépassé Varairé, arrivait à toute allure. Il eut juste le temps de s'arrêter assez tôt pour ne pas aller se jeter sur cet obstacle imprévu. On frémit en songeant à ce qui se serait produit si la chute de l'arbre avait eu lieu quelques instants plus tard.

Des propriétaires du voisinage, qui avaient été témoins de cet incident, accoururent aussitôt et se mirent en devoir de dégager la voie, ce qui nécessita une bonne demi-heure de travail.

Le chauffeur put ensuite continuer sa route, heureux de s'en être tiré à son compte et emportant la sensation de l'avoir échappé belle.

Puy-l'Évêque
Secours mutuels. — Les membres de la société de secours mutuels sont priés d'assister à la réunion trimestrielle qui aura lieu dimanche 1^{er} janvier, à la mairie, à 14 heures.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes
 descendez à l'hôtel MALHER
 5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
 Métro : Saint-Paul
 PARIS (3^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLÉS DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES À UN LIT
de 18 à 24 francs par jour

FLOIRAC
 (Originaire du Lot)
 Propriétaire

Téléphone ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Arrondissement de Figeac

Figeac
Etat civil du 23 au 30 décembre. — Naissance: Basse Joseph-François-Pierre.

Mariages: Veuve André-Emile-Pascal et de Loupoux Suzanne-Jeanne-Edith. — Falguères Maurice-René-Baptiste et Lala Simme-Henriette-Angèle.

Décès: Delbos Louis-Fabien, 39 ans; Lagarrigue Catherine-Marie, veuve Rigal, 78 ans.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche le service sera assuré par la pharmacie Barlat, rue Gambetta.

Fons

Tombées de 4 mètres. — M. Delfau, propriétaire à Barry (Fons), conduisait une charrette attelée de deux vaches, lorsque par suite d'un écart brusque fait par les bêtes, charrettes et vaches furent précipitées dans un jardin situé à pic, en contrebas, d'une profondeur de 4 mètres environ.

Heureux hasard, les bêtes n'ont presque pas eu le mal.

Bretenoux

Grave Accident. — Mardi un grave accident s'est produit sur le chantier des traverses, à gare de Bretenoux-Biars.

Un ouvrier, d'origine espagnole, nommé Pallas, se trouvait dans un wagon et mettait en place de vieilles traverses.

Par suite d'un faux mouvement, Pallas glissa et tomba sur la voie et en même temps les traverses qu'il tenait tombèrent sur lui.

Pallas a été gravement blessé. Il est père de 3 enfants.

Marcihac

Hyméné. — Ces jours derniers a été célébré à Figeac, le mariage de notre excellent compatriote M. Falguères, vérificateur des contributions indirectes, avec Mlle Limone Lala.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Bio

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Momméjac, du village de Lapparre, décédé à l'âge de 82 ans. C'était un brave homme qui était très estimé.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Employez l'huile extra-douce

DULCINE
 Parfaite pour la Table

Arrondissement de Gourdon

Soulomès
Nécrologie. — C'est avec un vif regret que nous venons d'apprendre la mort de Mme Marie Pradel, du Bourg, décédée à l'âge de 67 ans, après une courte maladie.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille en deuil.

Pinsac
Timbre antituberculeux. — Le montant de la vente des Timbres antituberculeux dans la commune de Pinsac s'élève à la somme de 100 francs.

Félicitations aux jeunes enfants de nos écoles publiques qui sont passés chez les habitants pour placer ces timbres.

Compatriote. — Notre compatriote, M. Roussel est admis dans les cadres des gardiens de la paix à Paris.

RENSEIGNEMENTS

IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La Chambre de Commerce nous communique: La majorité des forfaits concernant la taxe sur le chiffre d'affaires ont été accordés pour les années 1931-1932 et viennent à expiration le 31 décembre 1932.

Les contrats en cours se renouvellent par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an, à moins qu'ils ne soient dénoncés soit par le contribuable intéressé soit par l'Administration.

La Chambre de Commerce du Lot compte que l'Administration, en présence de la crise grave qui frappe le commerce et l'industrie, ne fera rien pour augmenter les difficultés grandissantes de nos ressortissants.

Dans le cas où commerçants et industriels seraient l'objet de demande de relèvement, nous leur rappelons que les accords qu'ils seraient appelés à signer avec les agents des Contributions indirectes ne sont valables qu'après acceptation par le Directeur.

En cas de désaccord le Directeur dénonce le forfait par lettre recommandée. Le redevable a 20 jours pour présenter de nouvelles offres. Si elles ne sont pas acceptées, il a un nouveau délai de 20 jours pour se pourvoir devant la Commission spéciale, qui comprend les trois Directeurs: Directes, Indirectes, et 3 membres désignés par la Chambre de Commerce.

De nombreux cas d'espèce pouvant se présenter, nous engageons tous ceux que la question intéresse à écrire au secrétariat de la Chambre de Commerce, 1, Quai Cavaignac, Cahors, qui fournira gratuitement tous renseignements utiles.

Les auxiliaires de la classe 1931 ne feront pas de « rabiot »

On avait annoncé que les auxiliaires de la classe 1931 feraient vingt jours de « rabiot ». La nouvelle n'était pas exacte. On a confondu avec une certaine catégorie d'auxiliaires qui doivent effectuer une période d'ailleurs normale et obligatoire chaque année.

La carte des marchands de bestiaux

Le décret du 30 septembre 1928 ayant prévu l'institution d'une carte d'identité pour les marchands de bestiaux, les intéressés doivent, dans l'exercice de leurs transactions sur les marchés ou champs de foires, être porteur soit du récépissé d'immatriculation au registre du commerce de leur arrondissement et de la justification du paiement de la patente (loi du 15 juillet 1880, article 33; loi du 31 décembre 1921, article 7), soit de la carte d'identité créée par le décret du 30 septembre 1928. Cette carte doit, en principe, être renouvelée chaque année; les intéressés ne s'y sont pas, en général, conformés.

Pour éviter à ces commerçants des mesures qu'ils considéreraient comme vexatoires, les cartes périmées seront tolérées jusqu'à nouvel avis. Néanmoins, les marchands de bestiaux doivent, sous peine d'être en contravention, y apposer « chaque année » le timbre fiscal de 12 francs et faire viser ce timbre soit par la préfecture ou la sous-préfecture de leur arrondissement, soit par le maire de leur localité, à la date de l'année en cours.

Les commis des marchands de bestiaux devront être porteurs de la carte d'identité mentionnant leur emploi et le nom de leur patron carte timbrée dans les mêmes conditions que celle des marchands de bestiaux. Par tolérance et jusqu'à nouvel avis, une attestation de l'employeur, certifiée par le maire de la commune de celui-ci, pourra dispenser les commis de la production de la carte d'identité.

D'autre part, les commerçants se livrant sur les marchés ou foires à des transactions sur des denrées alimentaires ou marchandise quelconques, doivent être munis d'un extrait d'inscription au dernier rôle de la patente (loi du 15 juillet 1880, loi du 31 décembre 1921).

Des instructions dans ce sens ayant été données aux fonctionnaires de police qui se transportent sur les différents marchés pour y exercer leur surveillance, les commerçants qui seraient dépourvus des pièces plus haut citées s'exposent à se voir dresser contravention.

SENSATIONNEL !!!
UNE RÉVOLUTION MERVEILLEUSE DANS L'INDÉFRISABLE
Nouveau Procédé breveté ZOTOS
Ce système permet l'Indéfrisable :
SANS APPAREIL
SANS ÉLECTRICITÉ
Un Sachet seul suffit et vos cheveux seront merveilleusement Ondulés et Bouclés à l'Indéfrisable.
Maison POPOVITCH
Spécialiste d'Indéfrisable tous systèmes
 Tél. : 170, CAHORS.

Cylindrages à vapeur et revêtements

Opérations probables pendant le semaine du 2 au 8 janvier 1933:
Approvisionnement de matériaux. — R. N., Fumel-St-Céré, 1. N. n° 6, Ex. G. C. 18, de 32 km. à 32 km. 721, de Montcléra à la limite du département du Lot-et-Garonne; R. N., Cahors-Montauban, 1. n° 9, Ex. G. C. 12, de 0 km. à 23 km., de la n° 20 à la limite du département de Tarn-et-Garonne; R. N. Sarlat-Frayssinet, Ex. G. C. 1, de 61 km. 500 à 70 km. 800, entre Gourdon et la limite du département de la Dordogne; Chemin de G. C. 9, de 8 km. à 11 km. entre Luzech et Caillac.

Cylindrages. — R. N. Fumel-St-Céré, Ex. G. C. 18, de 50 km. à 48 km., vers St-Martin-le-Redon; de 32 km. à 35 km., entre Montcléra et Frayssinet-le-Gélat; R. N. Cahors-Montauban, 1. n° 9, Ex. G. C. 12, de 23 km. à 24 km. 500, entre les Sept-Ponts et l'Hospitalet; R. N. Sarlat-Frayssinet, Ex. G. C. n° 1, de 62 km. 500 à 63 km. 300, entre Gourdon et Vasse; Chemin de G. C. n° 7; vers 30 km., vers Pechpeyroux; n° 9, de 1 km. à 7 km., entre Luzech et Castelnaud; n° 9, de 7 km. à 8 km., vers Luzech; n° 27 b, de 2 km. à 2 km. 200, entre Sauzet et La Tour; n° 38, de 19 km. 700 à 20 km. 250, entre Thémimettes et la Route Figeac-Brive.

LIBRAIRIE
 Littérature — Romans
 NOUVEAUTÉS
 Classiques, Primaire et Secondaire
 FOURNISSEUR DES LYCÉES ET ÉCOLES NORMALES

PAPETERIE
 Articles de Bureau et de Dessin
 FOURNITURES SCOLAIRES
 Stylos Waterman, Métora, etc.
 Machines à écrire Underwood

MUSIQUE
 Pianos — Lutherie
 TOUS INSTRUMENTS
 Méthodes — Partitions — Nouveautés

Phonographes - T. S. F.
 DISQUES Columbia - Odéon
 Pathé, Salabert, Polydor
 Exclusivité de « La Voix de son Maître »

P. FRANCÈS
 36, Boul. Gambetta, CAHORS
 Maison spéciale pour la vue

E. VIDAL
 Opticien-spécialiste
 3, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

LUNETTERIE — BAROMETRES
 Jumelles — Alcomètres tous genres
 Exécution parfaite
 des ordonnances de MM. les oculistes
 RAYON DE PHOTOGRAPHIE
 Plaques, papiers, produits, pellicules
 et appareils de toutes marques
 Développement — Travaux d'amateur
 Atelier de Réparation

ACHETEURS
 vous êtes sûrs de trouver chez
COMBROUSE Fils
MEUBLES
 3, rue Maréchal-Joffre, 3, CAHORS
 des MEUBLES
 d'une conception parfaite
 de fabrication garantie
 et surtout
 des PRIX IMBATTABLES
 La Maison de charge
 de toutes les réparations
 LIVRAISON A DOMICILE

Pour tout ce qui concerne la MACHINE à écrire et le DUPLICATEUR, adressez-vous à un mécanicien spécialiste, lui seul a qualité pour vous donner une garantie vraiment effective.

DESBOURDIEU, mécanographe
 Passage d'Agen (Lot-et-Garonne)

HORLOGERIE
 Et toute mécanique de précision
H. FABRE, ouvrier diplômé
 Horloger de la ville
 12, rue St-James, Cahors

Se tient à votre disposition pour vos réparations de montres, de pendules et horloges, même de mouvements anciens et compliqués.

Atelier spécial pour les réparations d'horloges de clocher et de machines à coudre.

VINS
 Halle de Cahors
 Vins fins. Champagnes mousseux. Liqueurs. Eaux minérales. Toutes les sources. Livraison à domicile.

A. LACOMBE
 Successeur de M. GRELET
 Halle de Cahors
 Commandes téléphoniques :
 MAISON LAYÉ, n° 277

AGRICULTEURS!
MAINTENEZ VOS COURS
 Adressez-vous à « La Caisse de Crédit »
 Warants agricoles et commerciaux
 39, Boulevard Gambetta, CAHORS
 qui vous prêtera sur 1^{er} et 2^e hypothèque et sur: bétail, récoltes, marchandises, autos, etc...

MONUMENTS FUNÉRAIRES
J. REILHES
 Pont de Cabessut, CAHORS
CAVEAUX
 en marbres, granits, pierres et granito
 PLANS ET DEVIS SUR DEMANDE

ALIMENTATION SARDA
 HALLE, CAHORS
 100 paquets savon paillettes, S. A. P., composés: 3 boîtes, 1 serviette, le lot 5 fr. 100 boîtes biscuits assortis, fins, boîte comprise, 5 fr. 4 tablettes chocolat à croquer, 5 fr. 4 savons, 1 kg. 800, 5 fr. Beurre, Le Pelletier, la 1/2 livre, 5 fr. Café Masset, la 1/2 livre, 3 fr. 95. Huile de Bordeaux, 2 litres, 6 fr. 50.

Peugeot
 Transports économiques

201 400 k. moins de 8 litres aux 100 km. Modèles carrossés à partir de 15.900

201 T 750 k. moins de 9 litres aux 100 km. Modèles carrossés à partir de 17.900

PEUGEOT ne vend en moyenne que 40 frs de pièces détachées par 201 et par an.

Convoquez-nous pour un essai gratuit sans aucun engagement de votre part

Grand Garage DELCROS-BARAT et Cie
 Place Gambetta, CAHORS (Lot). — Tél. 45

Fourrures Pelleteries
GROS DÉTAIL
TRANSFORMATION -- LUSTRE -- TEINTURE
TANNAGE -- NATURALISATION
ACHAT au PLUS HAUT COURS de TOUTES SAUVAGINES
Maison BESOMBES-ARNOUIL
 3, Rue Maréchal-Joffre
 CAHORS

ZOTOS !... ZOTOS !... ZOTOS !...
EST LE NOUVEAU PROCÉDÉ D'ONDULATION INDÉFRISABLE
Sans appareil, sans électricité
Tous Systèmes. Enroulage pointe, Enroulage racine
Mesdames,
 Adressez-vous à votre Coiffeur habituel, il connaît ce procédé, rapporté par plusieurs Patrons Coiffeurs de Cahors, délégués à la première démonstration faite à Paris le 12 décembre.

Le Syndicat des PATRONS COIFFEURS DE CAHORS.

CULTIVATEURS, demandez...
LES ENGRAIS D'AUBY (NORD)

Engrais spécial pour la culture du Tabac

Engrais spéciaux pour toutes cultures et viticulture

ENGRAIS ORGANIQUES
 à base de nitrate de potasse et de vinasse de betteraves

En vente : Agent **BOUISOU**
 Chalet Gabriel,
 route de Paris - CAHORS.

Les plus beaux cadeaux aux meilleurs prix se trouvent à la CONFISERIE MODERNE GIRAUD
 11, rue Foch - Cahors fabrication journalière de toute confiance

Pour les Fêtes du Premier de l'An
 Grand choix de chaussures et pantoufles
 à des prix sans concurrence
CHAUSSURES « CYCLONE »
 Jean SEILHAN, 20, rue Wilson, CAHORS

Pour l'adaptation scientifique de vos lunettes et pince-nez...
 Pour l'exécution rigoureuse des ordonnances de MM. les oculistes...
 adressez-vous à
G. BARON
 Opticien spécialiste
 24, Boulevard Gambetta, CAHORS
 Examen gratuit de la vue
 Réparations, Expéditions
 Prix modérés
 Le plus grand choix en lunetterie, baromètres, thermomètres, instruments de précision
 Photographie, Appareils, Accessoires, Développement

Propriétés
VENTE, ACHAT, VIAGER, LOCATION
 Recherche en ce moment propriétés, toute importance, en bordure du Lot ou ruisseau.
E. ROBERT, Hôtel Lamotte, PRAYSSAC (Lot)

A l'occasion des Fêtes du Premier de l'An
M. Louis VERDIER
 Plomberie et Electricité
 9, rue Clemenceau à CAHORS
 exposera quelques cadeaux utiles tels que: La chauffe-eau électrique portable « Sablyet », à accumulation de chaleur, chauffée pendant 10 minutes, dégage une douce et agréable chaleur durant 2 heures.
 La Frileuse Electrique « Sablyet », à accumulation de chaleur, chauffée pendant 10 minutes avant la mise au lit, vous procurera une nuit complète de chaleur.

Le succès vous attend dans l'élevage de tout votre bétail par l'emploi continu de la FARINE ATÉ



La FARINE ATÉ n'est pas un médicament, — c'est un mélange de produits minéraux et végétaux tous naturels et contenant sous une forme concentrée toutes les substances indispensables à la nutrition et à la croissance des animaux.

Par ses produits minéraux, la FARINE ATÉ est riche en chaux et sels calciques indispensables à la formation du squelette, en sels ferreux dont l'action fortifiante est connue depuis la plus haute antiquité, enfin en phosphore libre et assimilable dont l'importance est primordiale dans la croissance des jeunes animaux.

Par ses produits végétaux, enfin, — plantes sélectionnées et variées dans leur action — la FARINE ATÉ renferme une quantité importante de substances indispensables à la nutrition : phytine, tanin, lecitine, nucléo-albumines et phytostérine. Ce dernier produit notamment renferme, à l'état naturel, la vitamine D reconnue indispensable à la minéralisation et à la calcification de l'organisme.

La FARINE ATÉ est particulièrement riche en vitamine D. Elle la contient à l'état naturel, telle qu'elle nous est fournie par la nature et telle que normalement elle doit être consommée. Elle possède ainsi son maximum d'action et cela nous explique l'efficacité constante de la FARINE ATÉ dans la croissance des jeunes animaux.

LA FARINE ATÉ

Dépôt général : Laboratoire St-Yves, St-BRIEUC
Dépositaire : M. MEZOUNIAS, représentant à SAULAT (Lorbourg)

Dans quelques jours, et même déjà demain !

Dans quelques jours, et même déjà demain, les maux auxquels vous ne voulez pas prêter attention, sous prétexte qu'ils ne vous empêchent pas d'aller et venir, auront délabré un peu plus l'état de votre santé.

Ne doutez pas, en effet, que les maux persistants — entre autres les maux d'estomac, le manque d'appétit, les migraines, l'insomnie, la sensation de fatigue — soient des avant-coureurs de troubles plus sérieux. Il y a donc impudence à les négliger, d'autant que, dans les cas les plus fréquents, quelques boîtes de Pilules Pink suffisent à les dissiper et à rétablir les forces. Ces défaillances de l'organisme ont, en effet, généralement leur cause initiale dans un appauvrissement du sang ou une dépression nerveuse. Elles disparaissent, précieusement, un régime régulier de Pilules Pink.



M. Jean ALOUGES

(Cl. Ines), leur du sang et tonique des nerfs d'une exceptionnelle efficacité et un incomparable stimulant de l'activité organique.

Les pilules Pink donnent de l'appétit, régularisent, les digestions, apaisent les crampes d'estomac, relèvent l'énergie, restaurent les forces.

« Il y avait plusieurs mois que je souffrais de maux de tête, et de maux d'estomac, et que j'étais sujet à l'insomnie — écrit M. Jean Alouges, 60, quai Perrache, à Lyon. Je me sentais affaibli et je mangeais, d'ailleurs, à peine, n'ayant pas d'appétit. Les Pilules Pink ont dissipé complètement tous mes maux et m'ont rendu une excellente santé. »

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Balu, Paris, 8 fr. la boîte, 45 fr. les six boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

TRAVAIL CHEZ SOI assuré sur machine à tricoter, catalogue gratis. — Laines toutes nuances, prix de fabrique. Ecrire : La Laborieuse, 10, quai d'Orléans, Nantes.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue
PRIX DU FLACON : 15 francs

Un seul modèle de Flacon
GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

GRANDE MAISON DE TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements, tissus, chapeaux, etc...

Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir.

Teintures de fourrures. Nettoyage d'ameublements, etc...

ENVOI TOUS LES SAMEDIS Travail soigné

Dépôt pour Cahors : Madame Louis BONNET, 2, rue des Capucins

ETUDE DE Maître Jean FABRE NOTAIRE A CAHORS

VENTE

FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt décembre mil neuf cent trente-deux, enregistré à Cahors (A. C.), le vingt-sept décembre 1932, vol. 767, f° 6, n° 26.

Madame Joséphine LINGAS, négociante, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 53, veuve de Antonin FRANQUES.

A vendu à Monsieur Jean Eugène LATOUILLE, représentant de commerce et dame Marie-Louise SEZAT, son épouse, demeurant à Limoges.

Un fonds de commerce de fruits et légumes, exploité à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 1, sous enseigne « Au Marché Moderne », comprenant la clientèle et l'achalandage, l'enseigne et le nom commercial ainsi que les objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation.

La prise de possession a été fixée au 20 décembre 1932.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de l'insertion renouvelant la présente à Cahors en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, rue J.-F. Caviolle, n° 2, à peine de forclusion.

Pour premier avis, J. FABRE.

ETUDE DE Maître Jean FABRE NOTAIRE A CAHORS

VENTE

FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt décembre mil neuf cent trente-deux, enregistré à Cahors le vingt décembre 1932, vol. 767 bis, f° 5, n° 27.

Monsieur Emile PICOU, négociant et dame Maria DELMONT, son épouse demeurant à Cahors, ont vendu à Monsieur Jean Eugène LATOUILLE, représentant de commerce et dame Marie-Louise SEZAT, son épouse, demeurant à Limoges.

Un fonds de commerce d'épicerie-mercerie, vin à emporter et denrées alimentaires y compris la boucherie connu sous le nom de « Ex-coopérative militaire » exploité à Cahors, Boulevard Gambetta n° 4, autrefois rue du Portail-Alban, n° 4 et 6, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, la licence, le droit au bail des locaux où s'exerce le fonds, les objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation et les marchandises détaillées à l'acte.

La prise de possession a été fixée au douze décembre mil neuf cent trente-deux.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de l'insertion renouvelant la présente à Cahors en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, 2, rue J.-F. Caviolle, à peine de forclusion.

Pour premier avis, J. FABRE.

PLUS D'IVROGNES

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

ETUDE DE Maître Jean MERIC AVOUÉ A CAHORS 8, rue Clemenceau Suc' de MM^e CHATONET et LACOSSE

Le public est informé qu'en vertu d'un jugement rendu le vingt-huit juillet mil neuf cent trente-deux, enregistré par le Tribunal civil de Cahors, à la requête de Monsieur Auguste PRADIE, garagiste, domicilié à Cahors, Boulevard Gambetta.

Contre Monsieur Edouard GALTIE, Greffier près le Tribunal civil de Cahors, demeurant dans la dite ville, agissant en qualité de curateur à la succession vacante du sieur Maurice COMPARAT, quand vivant, négociant à Cahors, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du trente juillet mil neuf cent trente-et-un, enregistré.

Il sera procédé le mardi trois janvier mil neuf cent trente-trois à quatorze heures, à Cahors, place du Théâtre, à la vente aux enchères publiques et par le ministère de Maître Joseph Boyer, huissier à Cahors, y demeurant, quatre, rue Blanche.

D'une AUTOMOBILE marque MATHIS, en très bon état de marche, d'une force de huit chevaux, impôt sept chevaux, modèle 1929, conduite intérieure Weyman, la dite voiture dépendant de la succession COMPARAT.

Il est formellement expliqué qu'aucune réclamation ne sera prise en considération après l'adjudication.

La vente aura lieu au comptant et l'acquéreur paiera douze pour cent en sus de son prix, pour frais.

Pour extrait : MERIC, avoué.

Bibliographie

Vient de paraître :

INSTITUTIONS LOCALES

Tous ceux qui s'intéressent aux questions administratives et régionalistes, trouveront dans le nouvel ouvrage : Les « Institutions locales », les renseigne-

ments indispensables pour faire œuvre utile et féconde.

Il s'agit d'un véritable manuel, clair, commode et documenté non seulement des élections, mais de toute l'Administration départementale, ayant tant de rapports avec les municipalités.

Relativement aux attributions des Conseils généraux et d'arrondissement, à la Commission départementale ou à

l'Autorité préfectorale, aux Conseils de Préfecture et au Contentieux administratif, aux Syndicats intercommunaux, et Ententes interdépartementales, aux Finances locales, Subventions et Taxes, que d'indications pratiques pour les administrateurs et pour les administrés Franco : 7,50. Imprimerie Masson, Thion (Hte-Savoie). Compte chèques postaux : Lyon 160 61.

Confiez tous vos achats

Confiez la préparation de vos ordonnances

au LABORATOIRE de la PHOSPHODE GARNAL

Grande Pharmacie Paul Garnal

en face le Théâtre

97, Boulevard Gambetta à CAHORS

ORGANISATION MODERNE

Prix les Plus Réduits aux Meilleures Conditions

APPROVISIONNEMENT SPÉCIAL

de BANDAGES HERNIAIRES et de CEINTURES VENTRIÈRES des modèles les plus variés et les plus perfectionnés

ACCESSOIRES DE PHARMACIE -- PRODUITS D'HYGIÈNE

-- ARTICLES DE TOILETTE -- EAUX DE COLOGNE --

PRODUITS DENTIFRICES : Elixirs, Pâtes et Poudres

BROSSES A DENTS de toute marques et de tous modèles

La plus grande variété d'Approvisionnements de toutes sortes

Organisation et Approvisionnements modernes

Réorganisation complète

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

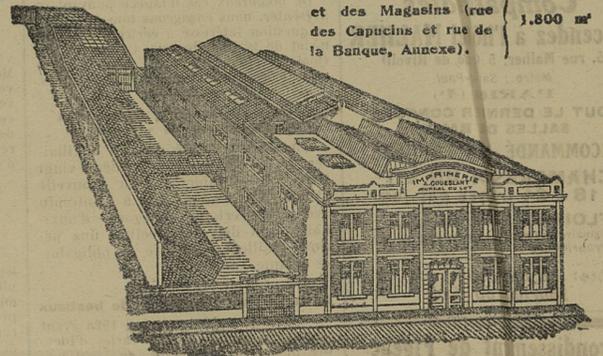
NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe) : 1.800 m²



Feuilleton du « Journal du Lot » 4

LA LADY AUX PERLES

par F. DE BAILLEHACHE

III

La lumière s'éteignit. Reine sombra de nouveau dans l'anéantissement d'un sommeil lourd, tandis que Régine, les yeux grands ouverts, rêvait, toute éveillée, au luxe qu'elle convoitait passionnément.

IV

Le pianiste Jérôme Florent devait donner un « récital de piano » dans une salle. Craignant de n'avoir pas un public suffisamment nombreux, il demanda autour de lui le nom d'une cantatrice jolies, qui se contenterait d'un faible pourcentage sur la recette et ne demanderait pas de cachet. Des amis lui indiquèrent Régine Dardignac et elle accepta avec joie.

— Tu comprends, dit-elle à sa sœur, cela me pose vis-à-vis de mon Anglais. Un professeur de chant, ce n'est pas chic du tout ; mais une cantatrice qui donne des concerts... c'est tout à fait élégant !

La gentille Cynthia Palmington qui s'appretait à être présentée à la Cour en juillet, avait dû précipitamment quitter Paris. Son père venait d'être

nommé à une haute situation au Japon et Mme Palmington tenait à accompagner son mari en emmenant leur fille.

Parmi les industriels et les diplomates européens en Extrême-Orient, Cynthia trouverait des danseurs et ne s'ennuierait pas. En tout cas, son cousin, à qui elle faisait pourtant les yeux doux, s'était épris violemment de Régine.

Sans toujours le dire à sa sœur, la jeune fille sortait souvent avec le jeune homme pour des repas, des soirées dans les dancings, ou même, dès que la saison s'y prêtait, à la campagne.

Ce Leslie était aimable et silencieux. Grâce à lui, une bonne publicité annonça le concert de Jérôme Florent et de Régine Dardignac : la salle fut pleine, surtout d'Anglais, nouveaux amis de la jeune cantatrice.

Pour leur faire plaisir, elle chercha sa part des recettes et fut ravie. Reine aurait aimé assister au concert, puisqu'elle ne pouvait rentrer à temps pour celui-ci ; elle était partie pour le Poitou avec la troupe dirigée par Dugay, afin de tourner *Les Feux Follets* dans le marais poitevin. Le meilleur train de retour, si elle pouvait arriver à le prendre, ne la

mettrait à Paris qu'à minuit. Mais Régine ne la pria même pas de venir. La présence de sa sœur lui ressemblait beaucoup l'aurait gênée considérablement. Personne ne savait qu'elle avait une sœur, sauf Cynthia Palmington, celle-ci, heureusement, était partie pour le Japon. Ce film qui retenait Reine en province, arrivait à point, car il eût été difficile de demander à Reine de ne pas venir au concert... et si elle avait été présente, cela eût ennuagé la jolie et égoïste cantatrice.

Cela avait été très respectueusement, avec gêne, que Leslie avait demandé à Régine la permission de lui offrir la robe du concert. Elle s'était fait un peu prier, pour ménager les convenances, et avait accepté ensuite, avec une joie profonde. C'était la première fois qu'elle avait une robe de grande maison !

Elle portait bien la toilette et, naturellement, s'en trouvait fort embellie. L'excitation du moment, le fard quelque peu accentué, la certitude d'être admirée, lui donnaient plus de grâce que de coutume. Le souper, dans un grand restaurant où l'on dansait, se passa gaiement. Ce ne fut qu'après deux heures du matin que les convives prirent congé. Les automobiles de luxe les emportèrent.

— Je vous reconduirai, naturellement, dit Leslie Palmington. Déjà les grooms couraient avec les manteaux. L'Anglais tourna deux fois celui, si simple, de la cantatrice.

— Eh bien ? demanda Régine en

riant, vous voulez le copier ?

Dès qu'ils furent dans la voiture, il répondit :

— Je regrette de n'avoir pas pensé à vous faire faire un manteau en même temps que la robe ! C'était élémentaire, et je n'y ai pas songé. Excusez-moi !

Elle rit :

— Vous êtes le plus merveilleux des amis voilà tout ! Je n'ai pas besoin de rien. Ce vêtement ira au moins encore deux ans !

Ce fut au tour de lord Palmington de rire, sans bruit, montrant d'un coup toutes ses dents éblouissantes :

— Jamais, my dear ! Jamais ! Elle jasant, parlant musique. Il l'interrompit comme la belle voiture tournait dans la rue de Naples :

— Me parlez pas musique, dit-il en français. Je comprends seulement le mot « dodo ». Ah ! si... un peu aussi le mot « danse »... Mais surtout pas parler moi de « mélodie » ou quelque chose comme « classique » !

Elle s'étonna :

— Mais Leslie ! Mon concert...

Il reprit, en anglais qui, décidément lui était plus familier :

— Je suis venu pour vous regarder quand vous portiez une belle robe, voilà ! Et puis, vous chantez comme un oiseau, avec votre gorge qui bouge, et vos jolies dents, et vos yeux qui brillent... C'est tout ça qui est joli et que je suis venu regarder.

La voiture s'arrêta. Le chauffeur descendit et alla sonner.

— Régina, dit l'Anglais, je veux

monter avec vous.

Elle secoua la tête :

— Non, Leslie. Une jeune fille ne peut pas recevoir chez elle un homme à trois heures du matin. Ce n'est pas convenable.

— Je vous en prie !

— Non Leslie, c'est non. Venez demain me chercher pour le déjeuner. Je vous autoriserai à monter.

— Voilà assez longtemps que je vous le demande ! Vous m'avez laissé monter le tout premier jour, et depuis jamais plus !

— Venez demain.

Il partit comme le cordon était tiré, elle monta, à tâtons, maudissant cette maison trop humble qui lui était devenue odieuse depuis les trois mois que lord Palmington lui faisait la cour. Il l'initiait au luxe, et elle buvait à pleines lèvres à cette coupe merveilleuse, détestant tout le reste.

Les idées les plus folles, les espoirs les plus insensés, se succédaient dans son esprit. Cependant elle ne voulait tenir Reine au courant de rien, sans trop s'expliquer elle-même pourquoi. Il était déjà bien suffisant que Leslie connût l'existence de la seconde demoiselle Dardignac. Sans le préciser dans son esprit, Régine en avait honte, à cause de son manque d'élégance ; déjà elle faisait comme cet oncle Anselme qu'elle jugeait si sévèrement.

Dès le matin, Régine fit le ménage, afin que tout soit aussi bien que possible, donnant à ce petit salon « à tout faire » un air propre et soigné. Reine

n'était pas encore rentrée de sa tournée... tant mieux ! Purvu qu'elle ne rentrât pas pendant que Leslie serait là ! Il fallait lui mettre un écriteau afin de la prévenir de ne pas avoir à entrer dans le salon.

Une bouteille de vin de Frontignan et des baguettes au fromage, furent placés sur la table, rapéjusés au maximum afin de prendre l'aspect d'un guéridon.

Un bouquet de jonquilles, donné l'avant-veille par Florent, égaya un vase sur le piano. Régine prépara la pancarte pour mettre dans l'antichambre et avertir Reine dès son arrivée.

NE VIENS PAS AU SALON

De la sorte, Reine irait dans sa chambre directement. Elle serait en tenue de voyage, manteau boussier, chaussures éculées, mallette de fibre à la main... très peu décorative ; ce n'était pas une image à présenter à un amoureux millionnaire !

Lord Palmington fut exact, comme toujours. Régine répondit au coup de sonnette, posant un sourire frais sur son visage soucieux, jouant des cils copieusement allongés au rimmel.

— Hello ! Leslie ! Entrez !

Il accrocha sa pelisse à la patère et entra. Les mains dans les poches, il se mit à examiner tous les détails de la pièce.

— Pour l'amour du ciel, Leslie ! cessez de tourner comme un tigre en cage ! Venez vous asseoir auprès de moi !

(A suivre)